

**UNIVALOM**

Siège :  
449 Route des Crêtes  
06560 – VALBONNE  
Tél. 04.93.65.48.07

**SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS**

Nombre de membres  
du Conseil Syndical

Légal : ..... 40  
Désignés : .....30  
(dont 10 délégués avec voix double  
soit un total de 40 voix)  
Présents : .....15  
Votants : .....28  
Procurations : .....4  
Date de la convocation :  
28 mars 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU 3 avril 2025**

**Délibération 2025-08**

**OBJET : Affectation du résultat 2024**

**Le 3 avril 2025 à 15h15**, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

**Membres titulaires :**

Jean LEONETTI, Joseph CESARO, Jean-Pierre DERMIT, Caroline JOUSSEMET, Anne-Laure SEBBAR, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;  
Anne-Marie BOUSQUET, Philippe DELEAN, Hassan EL JAZOULI, Catherine LANZA, délégués de la Commission syndicale ;  
Françoise THOMEL, Christophe FONCK, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;  
Bernard ALENDA, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;  
Françoise BRUNETEAUX, Marc OCCELLI délégués de la Commission syndicale ;  
Daniel LE BLAY, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

**Membres suppléants :**

**Procurations :**

Christophe ULIVIERI à Bernard ALENDA,  
Arnaud PRIGENT à Marc OCCELLI,  
Patrick PEIRETTI à Hassan EL JAZOULI  
Marie-Louise GOURDON à Daniel LE BLAY

**Membres excusés :**

Emmanuel DELMOTTE, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;  
Khéra BADAOU, Gilbert HUGUES, François WYSZKOWSKI, Kevin SEBASTIAN, délégués de la Commission syndicale ;  
Xavier WIIK, Fabrice MORENON, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;  
Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;  
Denise LAURENT, délégués de la Commission syndicale ;  
Jean-Marc DELIA, délégué de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;  
Pierre CORPORANDY délégués de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur.

**M. EL JAZOULI est désigné en qualité de secrétaire.**

Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20250403-2025-08-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2025  
Date de réception préfecture : 11/04/2025

**Le Rapporteur expose à l'Assemblée :**

Après avoir entendu la lecture du Compte Administratif de l'exercice 2024,  
 Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2024,  
 Constatant que le Compte Administratif dudit exercice présente les résultats suivants :

	RESULTATS CA 2023	Virement à la section d'Investissement	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	Restes à Réaliser 2024	SOLDES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				D		
				R		
INVESTISSEMENT	1 004 640,67 €		- 594 840,95 €	-527 583,57 € 2 656 574,00 €	2 128 990,43 €	409 799,72 €
EXPLOITATION	7 736 639,47 €	0,00 €	-1 422 472,05 €			6 314 167,42 €

Considérant que seul le résultat de la Section d'Exploitation doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement le cas échéant),

Où cet exposé,  
 Après en avoir délibéré conformément à la loi,  
 Le Comité syndical,  
 A, l'unanimité

- DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT D'EXPLOITATION GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	6 314 167,42 €
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserve (c/1068) Affectation à l'excédent reporté d'exploitation (c/R002)	0,00 € 6 314 167,42 €
Total affecté au c/1068	0,00 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024</b> Déficit à reporter (c/ D002) en dépenses d'exploitation	0,00 €

L'excédent d'investissement avant prise en compte du solde des Restes à Réaliser, soit 409 799,72 €, est affecté au compte R001 – « Excédents d'investissement reportés ».

L'excédent d'exploitation net de l'affectation à la couverture d'autofinancement de la Section d'Investissement de l'exercice 2024 reporté au compte R002 « Résultat reporté » du Budget Primitif de l'année 2025 est de 6 314 167,42 €.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,  
 Le Président

  
 Jean LEONETTI



Accusé de réception en préfecture  
 006-200046076-20250403-2025-08-DE  
 Date de télétransmission : 11/04/2025  
 Date de réception préfecture : 11/04/2025

Date de mise en ligne : 14 AVR. 2025